



Note d'information - Processus électoral

1. Actualité du processus électoral : Situation au 17 octobre 2012

Le Bureau de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), a rendu public, le 15 octobre 2012, les décisions en date du 13 octobre 2012, portant publication des listes définitives des candidats pour l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs de la Province Orientale et celle du Bas-Congo. Ce sont au total 05 candidats en lice pour la Province Orientale et 16 pour le Bas-Congo. En outre, le Bureau de la CENI a rendu public le calendrier de l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur de la Province du Kasaï Occidental. Ce calendrier fixe, du 16 au 22 octobre 2012, la période de dépôt des candidatures auprès du Bureau de Réception et de Traitement des Candidatures (BRTC) situé dans les locaux du Secrétariat Exécutif Provincial de la CENI à Kananga. Le vote des Gouverneur et du Vice-gouverneur de cette province par les Députés provinciaux interviendra le 28 novembre 2012.

La sous commission spéciale, mise en place par la commission Politique Juridique et Administrative (PAJ), composée des présidents de 14 groupes parlementaires de la Chambre basse du Parlement travaillant sur la réforme de la loi organique Nr 10/13 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la CENI poursuit son travail pour trouver un consensus. Une fois le texte adopté au sein de la sous commission, il sera soumis à l'Assemblée Nationale pour un vote en plénière. Le texte doit être approuvé par le Sénat pour être définitivement adopté. Dans l'attente des débats en vue de l'adoption de la nouvelle loi organique sur la CENI, les activités relatives au processus électoral sont marquées par l'organisation des élections gubernatoriales.

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) participe en tant que partenaire financier dans le « Basket Funds » que gère le PNUD par le biais du Projet d'Appui au Cycle Électoral (PACE). L'engagement de l'OIF n'est pas limité à une contribution financière. La déclaration de Bamako adoptée en novembre 2000 au Mali, lors du Symposium International sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone est le texte normatif et de référence de la Francophonie dans ces domaines. C'est sur la base de la déclaration de Bamako, renforcée par celle de St Boniface au Québec que l'OIF tire sa légitimité pour effectuer des missions d'observation électorale et contribuer ainsi aux avancées démocratiques. Au terme du sommet de l'OIF à Kinshasa, l'article 27 de la déclaration de Kinshasa réitère les engagements pris à Bamako et à St Boniface.

L'unité Genre travaille sur un projet électoral d'appui à l'intégration du Genre dans les opérations électorales et renforcement des capacités des femmes politiques et candidates, intitulé 100000 femmes pour la RDC et dont l'objectif est de promouvoir le rôle de la femme dans le processus électoral. Un financement de 99.000 \$US a été approuvé.

Contacts :

CENI : jb_itipo@yahoo.fr **MONUSCO/DE :** castanias@un.org **PNUD/PACE** lina.ekomo@undp.org

2. Activités du terrain

Elections gubernatoriales

Les activités relatives à l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs dans les provinces du *Bas Congo* et de la *Province Orientale* se sont poursuivies avec la fin de la période de recours en contentieux de candidature fixé du 4 au 10 octobre 2012. Aucun recours n'a été enregistré par la Cour d'Appel de Kisangani sur les cinq candidatures déposées, en revanche la Cour d'Appel de Matadi a reçu deux recours en contestation de candidatures qui ont été déclarés non recevables. La liste définitive des candidats admis à se présenter à l'élection du Gouverneur et Vice-gouverneur pour les provinces du Bas Congo et de la Province Orientale a été publiée par la CENI le 15 octobre 2012.

Cartes d'électeurs

L'actualité électorale provinciale est également marquée par la poursuite de la production des duplicatas de cartes d'électeurs dans les différentes antennes locales de la CENI. La demande de duplicata de cartes d'électeurs demeure importante dans les provinces du Katanga et du Nord Kivu. Dans la ville-province de *Kinshasa*, la Section Electorale continue à fournir son soutien logistique au SEP/CENI de Kinshasa pour le ravitaillement en cartes vierges dans les Antennes Locales de Ngaliema et de la Gombe.

Sensibilisation

Dans la province de *Bandundu*, la Section Electorale a poursuivi en étroite collaboration avec le SEP/CENI ses activités de sensibilisation de la population notamment avec la deuxième étape de la caravane d'éducation citoyenne dans les milieux périurbains de Bandundu. Dans l'Equateur, la circonscription électorale de BEFALE restant l'unique endroit concerné par la reprise partielle des élections législatives nationales, la semaine a presque entièrement été consacrée aux préparatifs de cette reprise. L'autre activité a été celle entreprise par le Secrétariat provincial de la CENI Equateur en partenariat avec la section électorale de la MONUSCO dans la poursuite de son programme de redynamisation des cadres de concertation dans la perspective de la poursuite du processus électoral.

Genre

En *Equateur* la Méga des femmes de l'Equateur organisée sous l'égide de la Section électorale avec le financement des fonds Communication Publique de PIO a été présenté aux autorités gouvernementales, aux chefs de bureaux et agences du système des Nations Unies, aux autorités responsables des services étatiques comme la justice, la Police, l'Armée.

3. Informations générales

Quelle est la durée de la campagne électorale pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et du Bas-Congo ?

Contacts :

CENI : jb_itipo@yahoo.fr **MONUSCO/DE :** castanias@un.org **PNUD/PACE** lina.ekomo@undp.org

La durée de la campagne électorale pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et celle du Bas-Congo est de trois jours. Elle débute le 24 octobre 2012 et se clôture le 26 octobre 2012 à minuit. Elle se déroulera auprès des Députés provinciaux, respectivement, de la Province Orientale et celle du Bas-Congo.

Quelles sont les conditions à remplir pour être candidat à l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs ?

- Etre de nationalité congolaise ;
- Etre âgé de dix huit ans révolus à la date de clôture du dépôt de candidatures ;
- Jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques ;
- Avoir la qualité d'électeur ou se faire identifier et enrôler lors du dépôt de sa candidature ;
- Avoir un diplôme de graduat au moins ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans l'un des domaines suivants : politique, administratif, économique ou socioculturel.

Quels sont les éléments constitutifs de la déclaration de candidature ?

La déclaration de candidature à l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs comprend les éléments suivants :

- Une lettre de consentement conforme au modèle fixé par la Commission Electorale Nationale Indépendante et signée par le candidat ;
- Une fiche d'identité suivie d'un curriculum vitae détaillé, le tout se terminant par la formule « je jure sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont sincères et exacts » ;
- Quatre photos format passeport ;
- Un symbole ou un logo par parti politique ou par regroupement politique.

A ces éléments, le candidat doit joindre les pièces ci-après :

- Une photocopie de la carte d'électeur ;
- Une attestation de naissance ;
- Un récépissé de versement, dans le compte du trésor public, d'un cautionnement électoral non remboursable de 1.250.000 Francs congolais par liste ;
- Une lettre d'investiture du candidat par son parti politique ou par son regroupement politique ;
- Une photocopie certifiée conforme du diplôme de graduat au moins ou de l'attestation des en tenant lieu ou une attestation de services rendus.

Contacts :

CENI : jb_itypo@yahoo.fr **MONUSCO/DE :** castanias@un.org **PNUD/PACE** lina.ekomo@undp.org